

DELIBERATION

40 (7.1)

Le 31 mai 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire,
Nombre de membres en exercice : 29
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mai 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Monsieur MONTEUX à Madame DUCREUX, Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur CHAPOT, Monsieur PEPIN à Madame COLOMBO.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Budget Parc des Forges 2020 - Affectation du résultat

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en application des instructions comptables M. 14, M. 49 et M.4, les excédents de fonctionnement doivent être affectés par délibération de l'Assemblée délibérante et couvrir, en priorité, les déficits d'investissements.

Monsieur le Maire indique qu'en l'absence de mouvements comptables sur l'exercice 2020, la situation des comptes du budget Parc des Forges reste inchangée.

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation des résultats au 31/12/2017, votée en Conseil Municipal du 31 mai 2018 se présentait comme suit :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| ➤ au compte 002 Résultat excédentaire (recettes de fonctionnement) | 22 076,57 € |
| ➤ au compte 001 Résultat excédentaire (recettes d'investissement) | 549 325,29 € |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** que les comptes restent inchangés.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 1^{er} juin 2021
Le Maire,
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210601-2021-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

